



N° 542/ADA/DAF/DRHL/SRH

Rabat le : 03 MAI 2019

NOTE DE SERVICE

Objet : Examen d'aptitude professionnelle au profit du personnel de l'Agence pour le Développement Agricole au titre de l'année 2019.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'Agence pour le Développement Agricole organise des examens d'aptitude professionnelle selon le calendrier ci-joint pour l'accès au grade :

- d'Ingénieur d'Etat, grade principal, ayant une ancienneté de 4 ans dans le grade d'Ingénieur d'Etat, 1^{er} grade.
- d'Administrateur 2^{ème} grade, ayant une ancienneté de 6 ans et plus dans le grade d'Administrateur 3^{ème} grade.
- de Technicien 2^{ème} grade, ayant une ancienneté de 6 ans et plus dans le grade de technicien 3^{ème} grade.

I- DEROULEMENT DE L'EXAMEN

I-1 Corps des Ingénieurs

Nature de l'épreuve	durée	coefficient
1- Epreuve écrite : sujet au choix se rapportant à l'option choisie.	4 heures	4
2- Epreuve pratique : analyse et critique d'un projet.	5 heures	5
3- Epreuve orale : présentation et discussion d'un projet préparé par le candidat et entretien avec le jury.	30 mn	3

I-2 Corps des Administrateurs

Nature de l'épreuve	durée	coefficient
1- Epreuve écrite : analyse d'un sujet se rapportant à la politique publique dans certains domaines.	3 heures	3
2- Epreuve écrite sous forme de sujet ou des questions : se rapportant à la fonction exercée par les candidats ou les domaines d'intervention de l'ADA.	3 heures	4
3- Epreuve orale : discussion des sujets abordés au niveau des épreuves écrites et entretien avec le jury.	Entre 15 et 30 mn	4

3/3

I-3 Corps des Techniciens

Nature de l'épreuve	durée	coefficient
1- Epreuve écrite : 4 questions se rapportant à l'option choisie.	2 heures	2
2- Epreuve écrite : analyse et critique d'un projet se rapportant à l'option choisie.	3 heures	3
3- Epreuve orale : présentation et discussion d'un projet préparé par le candidat et entretien avec le jury.	15 mn	2

I-4 Note professionnelle

(Moyenne des notes des épreuves*70)+(Moyenne de la note professionnelle*30)

Note finale=

100

I-5 Choix de l'option

Les candidats devront opter pour l'une des options suivantes :

Ingénieurs :

- Ingénierie Agro-économique
- Economie et Management des systèmes Agro-alimentaire
- Science du sol
- Production végétale
- Ingénierie de Développement
- Industrie Agro-alimentaire
- Vulgarisation Agricole

Techniciens :

- Gestion Administrative
- Gestion des marchés publics

Aucun candidat ne sera déclaré admis s'il n'obtient pas une moyenne générale :

- au moins égale à 10 sur 20 pour les Administrateurs.
- au moins égale à 12 sur 20 pour les Ingénieurs et les Techniciens

Les épreuves peuvent être rédigées au choix du candidat en langue arabe ou française.

Les lieux de déroulement des épreuves seront au siège de l'Agence pour le Développement Agricole.

II- DEPOT DE CANDIDATURE

II-1 Le dossier de candidature pour les Ingénieurs et les Techniciens

Tout dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes:

- une demande manuscrite mentionnant l'option choisie;
- une fiche de renseignement (dont modèle en annexes) dûment validée et signée par le supérieur hiérarchique du candidat ;
- une copie de la carte nationale d'identité ;
- un travail personnel en quatre exemplaires : le thème choisi par le candidat, doit être en relation avec l'option choisie. Ce travail doit être déposé deux semaines avant le jour de l'épreuve écrite.

II-2 Le dossier de candidature pour les Administrateurs

Tout dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes:

- une demande manuscrite pour participer à l'examen;
- une fiche de renseignement (dont modèle en annexes) dûment validée et signée par le supérieur hiérarchique du candidat ;
- une copie de la carte nationale d'identité.

Les agents remplissant les conditions suscitées et désirant participer à cet examen doivent faire parvenir, avant la date prévue par le calendrier, à la Direction Administrative et Financière leurs dossiers sous couvert de la voie hiérarchique.

Il est à préciser par ailleurs, que le délai de dépôt des candidatures, doit être rigoureusement respecté, car aucune demande ne sera prise en considération hors du délai imparti. Tout dossier de candidature ne comportant pas les documents et les renseignements exigés sera automatiquement rejeté.

Le Directeur Général
de l'Agence pour le Développement Agricole

Signé : El Mahdi ARRIFI

**CALENDRIER DES EXAMENS D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE AU PROFIT DU PERSONNEL
DE L'AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
AU TITRE DE L'ANNEE 2019**

GRADES D'ACCES	NOMBRES DE CANDIDATS POTENTIELS	NOMBRE DE POSTES ATTRIBUES	DATE DEROULEMENT DE L'EXAMEN	DATE DE CLOTURE DE DEPOT DES DOSSIERS
Administrateur 2 ^{ème} grade	4	1	26/06/2019	03/06/2019
Ingénieur d'Etat, grade principal	2	2	26/06/2019	03/06/2019
Technicien 2ème grade	2	1	26/06/2019	03/06/2019

[Signature]

